



Communiqué de presse

Créteil, le lundi 04 11 2024

Lamentable. Une école se mobilise pour avoir plus de moyens : la directrice se fait recadrer. (Eh non, ce n'est pas le Gorafi)

En effet, pour toute réponse à la demande légitime d'obtenir des moyens pour une école vraiment inclusive, et suite au mouvement de grève décidé par toute l'école, la directrice de la maternelle Maurice Denis a été convoquée le vendredi 18 octobre à l'inspection de Champigny 1. SUD Éducation a accompagné la collègue, à sa demande. Toute l'équipe de l'école s'est mobilisée en soutien de la directrice de l'école, ainsi que des parents et des camarades de SUD Éducation.

TENTATIVE DE RECADRAGE

L'inspectrice de la circonscription avait été chargée de transmettre un document de recadrage émanant du secrétariat général de la DSDEN, document qui faisait reposer sur les seules épaules de la directrice une lutte collective. L'inspectrice nous a rappelé que toutes nos remarques concernant ce document seraient rajoutées sur le document, ce qui a été fait.

Ce qui est reproché à la directrice :

- D'avoir contrevenu au « devoir de réserve » en diffusant un document aux familles expliquant les raisons de la grève.

→ *Commentaire de SUD Éducation 94 : L'activité professionnelle des agents publics est régie par [le code général de la fonction publique CGFP](#), où le « **devoir de réserve** » n'est pas inscrit. Ce code provient en partie de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire, loi dite Le Pors qui, en tant que Ministre de la Fonction Publique, a conduit l'élaboration et l'esprit de cette loi et explique que « le devoir de réserve a été volontairement exclu du statut des fonctionnaires en 1983 ». Seul [un article du site service-public.fr](#) le définit de manière jurisprudentielle, en prenant comme référence [le CGFP](#) où pourtant ce devoir est absent...*

SUD Éducation 94

Maison des syndicats de
Créteil, 11-13 rue des Archives,
94010 Créteil cedex

01-43-77-33-59

contact@sudeducation94.org
www.sudeducation94.org

- L'inspectrice est même allée plus loin, en précisant qu'un fonctionnaire ne pouvait pas critiquer son employeur jusque dans sa vie privée, en famille ou entre ami-es !

→ *Il n'est pas inutile de rappeler à notre hiérarchie que « la liberté d'opinion est garantie aux agents publics » ([article 111-1 du CGFP](#)). Elle donne à ce titre le droit de critiquer la hiérarchie. Nous allons demander à l'inspectrice de mettre par écrit cette recommandation.*

- De plus, il ressort des propos de l'inspectrice qu'il est défendu d'expliquer les raisons d'une grève aux familles ! Il n'est possible que d'informer de la grève, sans faire valoir de revendications.

→ *Ou comment taire la réalité du terrain et laisser les citoyen-nes penser que les enseignant-es font grève pour rien !*

- Il est aussi reproché à la directrice d'avoir diffusé ce document sur les réseaux sociaux.

→ *Or, ce n'est pas elle qui s'en est chargé.*

- On reproche aussi à la directrice qu'un document émanant d'une organisation de parents ait circulé, avec des données « sensibles ».

→ *De même, elle n'est absolument pas à l'origine de la diffusion de ce document.*

- Enfin, il était inscrit que ce recadrage serait inclus dans le dossier professionnel de la directrice.

→ *Nous avons demandé que cela soit effacé du document, ce que nous avons obtenu. Il est intolérable que l'administration décide de faire reposer une action collective sur les épaules d'une seule personne. L'équipe de l'école, dans son intégralité, a tenu à manifester son implication collective en venant dans les locaux de l'inspection.*

SUD Éducation dénonce cette tentative d'intimidation. Nous avons fait remarquer que la DSDEN était bien prompte à réprimer une collègue (la convoquer 24 heures après une audience, le jour des vacances), alors que l'école tire le signal d'alarme depuis le début de l'année et n'a obtenu aucune réponse susceptible d'apporter un début de solution à une situation qui met à mal toute la communauté éducative. Nous refusons l'intimidation qui vise à faire taire toute contestation légitime. Nous veillerons à ce que la directrice ne soit pas inquiétée et continuerons à soutenir tout-e collègue qui se bat pour une école plus juste ! Nous demandons, avec les collègues de l'école maternelle Maurice Denis et bien d'autres écoles concernées par des situations similaires, des solutions pour un véritable accueil de tous les enfants, afin que nous puissions faire notre travail : enseigner !

→ *Les commentaires de SUD Éducation 94 sont en italique.*

SUD Éducation 94

Maison des syndicats de
Créteil, 11-13 rue des Archives,
94010 Créteil cedex

01-43-77-33-59

contact@sudeducation94.org
www.sudeducation94.org